

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2015-08-14a-00871
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2015-00871-014-001

Dénomination du projet : Destruction habitats et espèces carrière Farges Lignareix (19)

Lieu des opérations : 19200 - Lignareix

Bénéficiaire : Farges matériaux et carrières -

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le dossier semble solide, mais comprend plusieurs imprécisions sur la séquence Eviter- Réduire- Compenser:

- les inventaires sont incomplets et semblent reposer sur des données de terrain sans précision de dates de recensement. Pourquoi n'avoir pas préciser les dates de recensement de l'ensemble des espèces de faune? Les chiroptères n'ont pas fait l'objet de détection ultra-son (écoute nocturne) dans des milieux qui leur semblent favorables, or ce sont des espèces soumises à plan national d'action !
- les expertises et les mesures préconisées ont été réalisées sans concertation des experts locaux ou des conservatoires, ni même ceux du parc régional local. Pourquoi?
- l'analyse des enjeux écologiques liés à l'ensemble des espèces et la non prise en considération des habitats et des espèces (voir précédemment), ne peuvent être considérées comme exhaustives;
- 6ha seront défrichés, sans parler des effets traumatisants du projet sur les milieux, et aucune mesure compensatoire n'est proposée, en dehors de mesures de réhabilitation après exploitation de la carrière qui sont des mesures au mieux d'accompagnement, dans le cadre obligatoire de réhabilitation des espaces aménagés.
- les mesures proposées semblent parfois des intentions non finalisées.

En conséquence, ce dossier reçoit un avis favorable sous la réserve impérative de proposer une, des mesures compensatoires susceptibles de conduire à l'équivalence écologique, à soumettre à la DREAL Limousin pour validation (10 ha au minimum) et de proposer des actions de suivis conclues avec des experts ou naturalistes compétents locaux.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable ☐Favorable sous conditions ☒Défavorable ☐

Fait le :

3 Sept. 2015

Signature :